
Compte-rendu présenté par Couthon et relatif à sa mission dans le département du Puy-de-Dôme, en annexe de la séance du 14 frimaire an II (4 décembre 1793)

Georges Auguste Couthon

Citer ce document / Cite this document :

Couthon Georges Auguste. Compte-rendu présenté par Couthon et relatif à sa mission dans le département du Puy-de-Dôme, en annexe de la séance du 14 frimaire an II (4 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 642-644;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_40004_t1_0642_0000_4;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_40004_t1_0642_0000_4)

Fichier pdf généré le 19/02/2024

oement de l'année avoir mes 25 ans accomplis. Je suis peintre, un artiste ne s'occupe pas de son âge, il ne songe qu'à son art et à remplir ses devoirs civiques, c'est ce que j'ai fait.

« Je me suis marié le 10 septembre dernier, dans la persuasion que j'étais hors de réquisition; les personnes qui ont fait mon mariage ont levé mon acte de naissance et m'ont fait terminer sans me donner plus d'éclaircissements. J'observe que je suis poitrinaire, que depuis 15 mois je suis réduit au lait et que la moindre fatigue ou marche forcée me met hors d'haleine et me fait perdre la respiration, ce que je peux attester par des certificats de chirurgien.

« D'un autre côté ma femme est enceinte, elle n'a que moi pour soutien, et moi je n'ai que mon faible talent pour suffire à nos besoins communs et à ceux de notre famille naissante.

« Je te prie, citoyen Président, de faire lire ma lettre à la Convention; présentée par toi au Sénat français, ma demande ne pourra manquer d'être accueillie : elle consiste à être exempté de la réquisition, ce sera un acte d'humanité, première vertu des législateurs. Je le répète, dans l'état où est ma femme, n'ayant que ses vertus et moi pour soutien, il lui sera impossible de se passer des secours que mon talent peut seul lui procurer.

« Je suis avec fraternité, citoyen Président, ton concitoyen,

« RAULT.

« Paris, le 14 frimaire l'an II de la République française. »

VI.

COUTHON REND COMPTE DE L'ÉTAT DES ESPRITS DANS LE DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME ET DÉPOSE SUR LE BUREAU DE LA CONVENTION UNE RELIQUE QUI AVAIT LA PROPRIÉTÉ DE GUÉRIR LES INFIRMITÉS (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

Le citoyen **Couthon** a dit : Lorsque nous nous sommes retirés de Lyon, Maignet et moi, nous sommes retournés dans le département du Puy-de-Dôme, où nous avons achevé la cure révolutionnaire, en renouvelant les autorités constituées, et en les composant d'hommes dont

(1) Le discours de Couthon n'est pas mentionné au procès-verbal de la séance du 14 frimaire an II, mais on le trouve dans le compte rendu de cette séance publié par le *Moniteur universel*, le *Mercur universel*, les *Annales patriotiques et littéraires* et le *Journal des Débats et des Décrets*, ainsi que dans le *Bulletin de la Convention* de la séance du 15 frimaire an II.

(2) *Supplément au Bulletin de la Convention nationale* du 5^e jour de la 2^e décade du 3^e mois de l'an II (jeudi 5 décembre 1793). D'autre part, le *Moniteur universel* (n^o 75 du 15 frimaire an II (jeudi 5 décembre 1793), p. 304, col. 2), le *Journal des Débats et des Décrets* (frimaire an II, n^o 442, p. 190), le *Mercur universel* [15 frimaire an II (jeudi 5 décembre 1793), p. 237, col. 2], les *Annales patriotiques et littéraires* et l'*Auditeur national* (n^o 440 du 16 frimaire an II (vendredi 6 décembre 1793), p. 2]

la vigueur en principes répondit à celle du gouvernement actuel. Nous y avons aussi remporté, avec les armes de la raison et celle d'une croyance fondée sur la nature des choses, nous

rendent compte des discours de Couthon dans les termes suivants :

I.

COMPTE RENDU du *Moniteur universel*.

COUTHON. Vous avez décrété un gouvernement provisoire, prenez la résolution de le faire marcher, et vous serez secondés par tous les sans-culottes des départements, qui ont la plus grande confiance dans les patriotes de la Montagne.

Lorsque nous sommes sortis de Lyon, Maignet et moi, nous sommes allés dans le département du Puy-de-Dôme; nous y avons jeté le levain révolutionnaire, en renouvelant toutes les autorités constituées qui y étaient gangrenées. Nous avons également remporté une victoire complète sur le fanatisme. Toutes les églises ont été dépouillées des richesses qui servaient de luxe aux prêtres et qui maintenaient le peuple dans l'erreur. Les idoles de pierre ont été brisées, celles de bois brûlées, et le peuple du département du Puy-de-Dôme croit maintenant que l'autel le plus pur que l'on puisse élever à la Divinité doit être placé dans le cœur du vertueux républicain, ami de la patrie.

Nous aurions pu vous apporter plus de trois voitures de brevets de charlatanisme, que l'on désignait autrefois sous le nom de lettres de prêtrise. Nous avons préféré d'en faire un autodafé. J'aurais pu également vous apporter plusieurs millions provenant de l'argenterie des églises, mais je n'ai voulu me charger que de quelques croix de Saint-Louis, une sainte mule du pape que j'ai trouvée chez un cordon-bleu des l'ordre des Cordeliers, et une petite relique qui faisait de grands miracles. Cette relique passait pour renfermer du sang de Jésus-Christ; elle guérissait radicalement les boiteux, les sourds, les muets, etc., etc., etc. Par sa merveilleuse opération, les femmes stériles qui se confiaient aux prêtres dépositaires de cette boîte à miracles, devenaient fécondes; mais elle punissait aussi les sacrilèges qui osaient y porter une main profane. Je me suis fait apporter ce reliquaire, je l'ai touché, et ma main ne s'est point desséchée; mais aussi elle ne m'a point guéri ma paralysie. J'ai voulu savoir ce que c'était que ce sang qui y était renfermé. J'ai appelé près de moi un habile chimiste, qui l'a décomposé, et il s'est trouvé que ce prétendu précieux sang, qui enrichissait toute une communauté, n'était qu'une gomme térébentinée, délayée dans le l'esprit de vin. Je dépose cette relique sur le bureau, et je demande que ce fait soit consigné dans le *Bulletin*; il éclairera les habitants des campagnes.

Cette proposition est décrétée.

II.

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets*.

COUTHON a la parole et dit :

Vous venez de créer un gouvernement provisoire et révolutionnaire; citoyens, prenez la ferme résolution de le faire marcher, et je vous annonce que vous serez puissamment secondés par les citoyens de tous les départements de la République, où l'amour des lois, le respect pour la Convention, est égal à l'énergie révolutionnaire.

Lorsque nous nous retirâmes de Ville-Affranchie, mon collègue et moi, nous retournâmes dans le département de Puy-de-Dôme pour y achever la cure révolutionnaire, purifier les autorités constituées et donner le dernier coup au fanatisme.

Tout a réussi suivant nos vœux. Le peuple est éclairé, les lois règnent, le fanatisme a disparu; les

Y avons aussi remporté une victoire complète sur le fanatisme et la religion, non pas de Dieu, mais des prêtres. Toutes les églises ont été dépouillées de ces richesses superflues qui ne ser-

idoles de pierre ont été brisées, celles de bois ont été brûlées; l'image seule de l'Éternel est restée dans le tableau de la nature. Nous ne vous avons point apporté une foule de lettres de prêtrise et de titres féodaux; nous avons fait un autodafé. Un envoi considérable d'or et d'argenterie vous apportera pour un million de dépouilles. Je n'ai voulu me charger que de quelques croix de ci-devant Saint-Louis, d'une pièce d'or de 24 livres, d'une mule de pape trouvée chez un prieur des Franciscains, et d'une relique très renommée par ses vertus multipliées, et très précieuse aux moines, à qui elle rapportait des trésors. On prétendait qu'elle contenait du sang du Christ. Pour éclairer le peuple sur la vérité de cette assertion, j'ai fait venir des chimistes habiles; la relique a été ouverte. Il s'est trouvé que c'était de la gomme térébenthine, délayée et conservée dans l'esprit-de-vin. Je demande que le procès-verbal qui le constate soit inséré au *Bulletin*.

La Convention décrète que le rapport fait par Couthon et le procès-verbal dont il s'agit seront insérés au *Bulletin*.

III.

COMPTE RENDU du *Mercur universel*.

COUTHON. Si vous voulez sauver la liberté, il faut prendre la ferme résolution de faire exécuter le gouvernement provisoire que vous avez. Je viens de parcourir plusieurs départements; le peuple partout manifeste sa confiance pour la Convention; vous n'avez qu'à vouloir, et il fera exécuter vos décrets.

Dans le département du Puy-de-Dôme, le fanatisme n'a pu nous résister. Là, nous avons trouvé cette fameuse relique du précieux sang qui guérissait les aveugles, les borgnes, les bossus, les boiteux, rien qu'en passant sur la relique. Je l'ai fait toucher à ma jambe; elle ne m'a rien opéré. Depuis six cents ans, tous les jours, elle faisait des miracles; ce n'est que depuis qu'elle est dans nos mains qu'elle n'en fait plus. Nous avons appelé un habile chimiste du lieu. Il a, en présence du peuple, décomposé ce précieux sang de notre Sauveur Jésus-Christ, et il s'est trouvé tout simplement que c'était de la gomme térébenthinée, délayée et conservée dans de l'esprit-de-vin. (*On rit.*) Le peuple, appréciant enfin ces hochets de l'ignorance et du fanatisme, les a tous brisés. Il n'a respecté que l'image du Père Éternel, c'est-à-dire la ressemblance de l'auteur de la nature. (*Applaudissements.*)

Je dépose sur le bureau du Président la fameuse relique du très précieux sang de Jésus. (*On rit.*)

L'Assemblée ordonne que le procès-verbal de l'analyse chimique de cette liqueur sera imprimé au *Bulletin*.

IV.

COMPTE RENDU des *Annales patriotiques et littéraires*.

COUTHON. Si vous voulez sauver la liberté, il faut prendre la ferme décision de faire exécuter le gouvernement que vous venez de décréter. Le peuple, dans les départements, rêve de la Convention. Elle a toute sa confiance; montrez une volonté décidée, il fera exécuter vos lois.

Dans les départements que je viens de visiter, le peuple applaudit à vos travaux. Dans celui du Puy-de-Dôme, nous avons enlevé la fameuse relique du précieux sang, qui faisait des miracles chaque jour, qui guérissait les borgnes, les boiteux, les bossus, les manchots, les aveugles. Mais dès que nous l'avons eue dans les mains, elle n'a plus fait de miracles. (*On rit.*) Nous avons fait venir un chimiste du

vaient qu'à entretenir l'orgueil des prêtres et l'erreur des peuples. Les idoles de pierre ont été brisées, celles de bois ont été brûlées; l'image de l'Éternel est seule restée dans le tableau de la nature; et le peuple du Puy-de-Dôme croit aujourd'hui que le seul temple digne de l'Être suprême, est le monde dont il est l'architecte, et c'est dans le cœur de l'homme que ses autels et le véritable culte doivent se trouver.

Nous aurions pu apporter à la Convention des voitures de brevets de charlatanisme, qu'on appelait ci-devant lettres de prêtrise; mais nous avons pensé que de pareilles offrandes méritaient plutôt les honneurs d'un autodafé, que d'être déposées sur l'autel de la patrie. Il en a été de même d'un grand nombre de brevets royaux qu'on nous a remis. Tous les effets précieux des églises de notre département sont à présent en route; ils arriveront incessamment, nous pensons qu'il y en aura pour plus d'un million.

Je n'ai voulu me charger de déposer sur le bureau de la Convention que plusieurs croix de Saint-Louis, une somme de 24 livres en argent, des épauettes, une très sainte mule du pape, trouvée chez un ex-cordon bleu des cordeliers, et une fameuse relique qui n'a oublié de faire des miracles que depuis que nous nous en sommes emparés. Cette relique passait pour renfermer du sang du Christ et, par cette raison, on l'appelait la relique du précieux sang. Elle guérissait infailliblement tous les aveugles, les sourds, les muets, les boiteux, les fiévreux, les paralytiques, qui achetaient beaucoup de messes. Par sa miraculeuse opération, les citoyennes qui donnaient leur confiance aux prêtres très pieux à qui le Ciel

lieu, et, en présence du peuple, il a décomposé ce sang précieux de Jésus-Christ qui, depuis six cents ans, était en vénération, et il s'est trouvé que c'était tout simplement de la gomme térébenthinée et conservée dans de l'esprit-de-vin.

Cette épreuve a guéri plus d'esprits faibles que les discours des plus grands orateurs. J'ai apporté avec moi cette merveilleuse relique du Puy-de-Dôme et je la dépose sur le bureau du Président.

L'Assemblée décrète que le procès-verbal de l'expérience chimique faite sur le précieux sang sera inséré au *Bulletin*.

V.

COMPTE RENDU de l'*Auditeur national*.

COUTHON annonce que la raison a fait des progrès considérables dans le Puy-de-Dôme. L'argenterie des églises est en chemin pour la Monnaie. Il dépose 24,000 livres en numéraire et une fiole renfermant une liqueur dite du précieux sang. « Cette fiole, ajoute-t-il, avait été apportée de la Palestine, et, au dire des prêtres, contenait du sang de Jésus, guérissait les aveugles, les boiteux, les paralytiques, les muets et généralement toute maladie quelconque. Elle n'a oublié de faire des miracles que depuis que nous nous en sommes emparés. On disait de plus que lorsqu'on la touchait, la liqueur blanchissait de courroux. Je l'ai prise entre les mains, et elle est restée la même. J'ai appelé un habile chimiste; il a décomposé cette liqueur. C'était une gomme térébenthinée délayée dans de l'esprit-de-vin. Je demande que le procès-verbal de cette décomposition soit imprimé au *Bulletin* et envoyé à tous les départements. Je puis vous assurer que cette opération a fait plus d'effet sur le peuple que n'eût fait l'éloquence de Cicéron. »

La proposition est décrétée.

avait confié le soin de la relique, les citoyennes devenaient mères et obtenaient le succès de tous leurs vœux. Que des mains profanes la touchassent, elles étaient paralysées à l'instant, et le sang qui coulait dans la relique exprimait sa douleur d'une telle profanation en se coagulant à l'instant et en prenant une couleur blanche.

J'ai demandé cette relique, elle m'a été remise; je l'ai touchée et je n'ai conservé que ma paralysie des jambes, à laquelle la relique n'a fait ni bien ni mal. Le précieux sang ne s'est point offensé; il a conservé sa couleur.

J'ai été curieux de le voir et de le faire voir de plus près au peuple. Un habile chimiste a été appelé sur-le-champ; il n'en a fait publiquement la décomposition et il s'est trouvé que le sang du Christ, auquel le peuple prodiguait depuis 600 ans peut-être sa vénération et qui, par les pèlerinages qu'il attirait, nourrissait tout un chapitre, n'était autre chose qu'une gomme térébenthinée, délayée et conservée dans de l'esprit de vin. Cette vérification a plus fait pour l'esprit public que toute l'éloquence de Cicéron n'aurait fait.

Je remets cette relique sur le bureau, et je demande que le procès-verbal de l'analyse de la liqueur qu'elle renferme soit inséré en entier dans le *Bulletin*.⁷

VII.

UNE DÉPUTATION DE LA COMMUNE DE MEAUX INVITE LA CONVENTION A ENVOYER DES COMMISSAIRES A UNE FÊTE QUE CETTE COMMUNE DOIT CÉLÉBRER EN L'HONNEUR DE MARAT ET LEPELETIER (1).

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets* (2).

Des citoyens de la commune de Meaux viennent inviter la Convention à envoyer des commissaires à une fête qu'ils célébreront en l'honneur de Marat et Lepeletier. Ils se félicitent d'avoir eu pour commissaire dans leur département le représentant du peuple Dubouchet.

La Convention remercie les citoyens de Meaux de leur invitation. Elle n'enverra point de députation à leur fête parce que cette commune est à une trop grande distance de celle de Paris.

(1) L'admission à la barre de la députation des citoyens de la commune de Meaux n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 14 frimaire an II; mais il y est fait allusion dans les comptes rendus de cette séance publiés par le *Journal des Débats et des Décrets* et par le *Journal de Perlet*.

(2) *Journal des Débats et des Décrets* (frimaire an II, n° 442, p. 173). D'autre part, le *Journal de Perlet* [n° 439 du 15 frimaire an II (jeudi 5 décembre 1793), p. 33] rend compte de l'adresse de la commune de Meaux dans les termes suivants :

« Les républicains sans-culottes, composant la commune de Meaux, félicitent la Convention nationale de l'énergie qu'elle a déployée contre les ennemis du peuple et l'invitent à proscrire de son sein les royalistes, fédéralistes ou modérés, qui pourraient encore s'y trouver et dont elle n'aurait pas encore fait justice.

« Mention honorable. »

Merlin. Lorsque des citoyens de Fontainebleau accusèrent Dubouchet, je demandai le renvoi de la dénonciation au comité de Salut public. Je me crois obligé de proposer le même renvoi des adresses qui attestent son patriotisme.

Le renvoi est décrété.

VIII.

ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ POPULAIRE DE BLOIS (1)

COMPTE RENDU du *Mercur universel* (2).

La Société populaire de Blois écrit que la philosophie a fait des progrès jusque dans les campagnes qui l'environnent. Les saints se lèvent en masse pour venir au secours de la patrie; les cloches se fondent en canons, les confessionnaux se changent en guérite et les croix en arbre de la liberté. Tout ce qui reste de la superstition va être détruit. Un temple consacré à la Raison, un autre à la liberté et à l'égalité, où la Société populaire tiendra ses séances, vont la remplacer.

Cette Société invite la Convention à nommer des commissaires patriotes et éclairés pour aller porter la lumière dans les départements, et surtout dans ceux qui ont été le théâtre de la guerre de la Vendée; et à décréter que tout prêtre qui renoncera à son état et n'a pas d'autre ressource jouira de sa pension.

La Convention passe à l'ordre du jour motivé sur la liberté des cultes, proclamée par la Constitution, et ordonne l'insertion au *Bulletin*.

DON PATRIOTIQUE DU CITOYEN MOREAU-DUDORAT (3).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (4).

Le citoyen Moreau-Dudorat, qui a quitté sa femme et quatre enfants pour combattre les brigands de la Vendée, fait don à la patrie de 400 livres de gratification que la loi lui accorde en qualité de capitaine.

Mention honorable.

(1) L'adresse de la Société populaire de Blois n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 14 frimaire an II; mais on en trouve un extrait dans le compte rendu de cette séance publié par le *Mercur universel*.

(2) *Mercur universel* [15 frimaire an II (jeudi 5 décembre 1793), p. 232, col. 2].

(3) Le don patriotique du citoyen Moreau-Dudorat n'est pas mentionné au procès-verbal de la séance du 14 frimaire an II; mais il y est fait allusion dans le *Supplément au Bulletin de la Convention* de cette séance.

(4) *Supplément au Bulletin de la Convention* du 4^e jour de la 2^e décade du 3^e mois de l'an II (mercredi 4 décembre 1793).